

L'établissement du couvent de l'ordre de la Visitation à Condrieu et son développement au XVIIe siècle.

The establishment of the convent of the Order of the Visitation in Condrieu and its development in the 17th century.

Mr. Mongrain, Pierre-Louis.
Doctorant en Sc. des religions.
Université Laval, Canada.

Résumé :

Cet article se propose d'examiner les débuts de l'Ordre de la Visitation dans la ville de Condrieu au XVIIe et de voir comment il s'y est développé. Dans un premier temps, il met en lumière la fondation du monastère et la replace dans son contexte. Ensuite, il analyse les difficultés des premières supérieures dans leurs fonctions en montrant l'attention accordée aux acteurs extérieurs du couvent. Enfin, il souligne l'importance du développement foncier pour assurer la survie du monastère à Condrieu.

Mots-clefs : Religion, France, Ordre de la Visitation, Visitandines, Époque moderne, XVIIe siècle, Condrieu

Abstract:

This paper tends to examine the beginning of the Visitation Order in the city of Condrieu in the 17th century and see how it developed at first; it sheds light on the foundation of the monastery and replaces it in its right context. Then, it analyses the difficulties of the superiors and their functions by exhibiting the attention given to the actors outside the covent. Finally, it, stresses on the importance of land development to ensure the survival of the monastery in Condrieu.

Key words: Religion, France, Order of the Visitation, Modern epoch, 17th century, Condrieu.

Introduction

L'historiographie de l'Ordre de la Visitation se compose d'une multitude de monographies concernant des couvents spécifiques. À l'image de l'autonomie qu'entretiennent les monastères de la Visitation entre eux, l'historiographie de l'Ordre se construit par un assemblage d'études locales. De ce fait, même les études de références concernant l'histoire de la Visitation, c'est-à-dire les ouvrages d'Étienne Catta, en 1954, de Roger Devos, en 1973, et de Marie-Ange Duvignacq-Glessgen, en 1994, concernent respectivement les couvents de Nantes, d'Annecy et de Paris (CATTÀ, 1954; DEVOS, 1973; DUVIGNACQ-GLESSGEN, 1994). Bien que Bernard Dompnier mentionne que l'Ordre de la Visitation est un sujet prioritaire pour l'historiographie (LECOMTE, 2013 : 8-9), il est possible de constater que les publications se font rares depuis le début des années 2010.

Malgré tout, si la richesse des archives de l'Ordre fait en sorte que la quasi-totalité des couvents européens a eu droit à une monographie, sinon à un article scientifique depuis le début du XXe siècle, le couvent de la Visitation de Condrieu ne semble pas avoir attiré l'intérêt des chercheurs. Mise à part deux mémoires de maîtrise (FAVRE, 2001 ; MONGRAIN, 2020), il n'a fait l'objet d'aucune étude.

La première moitié du XVIIe siècle marque un temps fort dans le développement et l'expansion des ordres religieux féminins. Les deux tiers des trois-cent-soixante maisons réparties entre les différentes communautés religieuses féminines en 1790, en France, ont été fondées entre 1610 et 1660 (JULIA, 2001 : 111). L'intense ferveur spirituelle qui touche l'ensemble de la société française depuis le Concile de Trente se traduit par une abondance de vocations religieuses et de nouvelles fondations. En 1610, François de Sales et Jeanne de Chantal fondent l'Ordre de la Visitation à Annecy, en Savoie. Le succès est immédiat et les monastères se multiplient dans tout le royaume de France, et ce malgré une réticence constante de la fondatrice face à un trop grand nombre de fondations. À sa mort en 1641, c'est quatre-vingt-sept monastères qui sont déjà établis pour atteindre cent-quarante-neuf à la fin du XVIIe siècle.

C'est en voulant honorer la mémoire de François de Sales que Claude III de Villars, dont la famille est omniprésente dans la vie religieuse, politique et militaire de la France, propose l'expansion de l'Ordre de la Visitation à Condrieu. Située à l'est du royaume, sise sur les bords du Rhône à sept lieues au sud de Lyon, Condrieu fait partie au niveau judiciaire et administratif de la Généralité de Lyon. Au niveau ecclésiastique cependant, la ville fait partie du diocèse de Vienne.

La Visitation de Condrieu est un bel exemple d'une fondation permise par une protection locale et l'assurance d'un financement, ce qui lui permet de se tenir loin de certains problèmes rencontrés par d'autres monastères. Cependant, la géographie des fondations montre que les implantations se font majoritairement dans des villes qui réunissent des charges de pouvoirs politiques et religieuses. De fait, ces milieux fournissent de nombreuses religieuses et, du même coup, de généreuses dotes qui aident à la vie économique du couvent. Or, Condrieu ne rencontre aucun des critères généralement retenus dans le choix d'une ville pouvant accueillir un couvent de l'Ordre de la Visitation. Il devient donc particulièrement

intéressant d'observer de quelle manière le couvent est fondé et comment il se développe afin d'assurer sa survie.

Carte 1 – Diocèses de France en 1715 (BERGIN, 2009 : 19).



Si les *Constitutions* de l'Ordre fixent le nombre de professes à trente-trois et, plus précisément, à vingt-neuf sœurs choristes et associées, il n'est pas rare que les couvents des grandes villes dépassent ce nombre. Pour répondre à la demande, ces couvents se déchargent des excès de vocations en fondant de nouveaux monastères. Ainsi, le couvent de Bellecour, le premier à être établi à Lyon en 1615, fonde les monastères de Valence, en 1621, Saint-Étienne, en 1622, Avignon, en 1624, Paray, en 1626, ainsi que le second monastère lyonnais, celui de l'Antiquaille, en 1627. Le monastère de Bellecour aide également à la fondation des monastères de Montferrand et de Marseille, respectivement en 1620 et 1623 (BOUGAUD, 1895 : 447-460) dans les quinze premières années de son existence. C'est en 1630 à Condrieu que le monastère de Bellecour fonde son sixième couvent.

1. Fondation du couvent.

L'établissement des Visitandines à Condrieu se fait en 1630¹, mais l'idée de les faire venir naît dès 1622. Lors de son arrêt dans la ville afin de recruter des mariniers et trouver des bateaux pouvant transporter la Cour sur le Rhône, Louis XIII est accompagné de la reine-mère, de la reine, du duc de Savoie et de François de Sales. Rapidement imprégné par la spiritualité de l'évêque de Genève, Claude III de Villars est convaincu que les Visitandines représentent la meilleure option pour élever spirituellement la population condriote. Voulant favoriser la venue de l'Ordre à Condrieu, Claude III pense offrir l'ancien manoir familial pour le transformer en monastère de la Visitation. La mort de François de Sales, le 28 décembre 1622, et les obligations militaires de Claude III, qui est colonel d'infanterie, face aux rébellions huguenotes, qui se terminent en 1629, retardent le projet.

À son retour de l'armée, Claude III de Villars entreprend les démarches afin de fonder un couvent des Visitandines à Condrieu. Ayant déjà fait part de son projet aux religieuses de Bellecour, à Lyon, Catherine-Charlotte de Crémeaux, alors la supérieure du couvent lyonnais, fait part du projet à Jeanne de Chantal en 1629. Jusqu'à son décès en 1641, c'est sous sa tutelle que passe l'expansion du réseau de monastère des Visitandines.

Vers la fin des années 1620, les grands monastères arrivent à pleine capacité et doivent refuser des prétendantes. Il devient donc important de se décharger et, pour ce faire, de créer de nouvelles fondations. À Annecy, en 1630, Jeanne de Chantal regrette, dans une lettre à Marie-Jacqueline Favre, la supérieure du couvent du faubourg Saint-Jacques à Paris, de devoir refuser des filles de personnalités, dont la mère du père spirituel du monastère et des filles de grands officiers de judicature (DE CHANTAL, 1989 : 758). Déjà, dès 1625, elle écrit à la supérieure de Lyon qu'elle se félicite de constater que les effectifs grossissent à Lyon et prévoit faire un grand nombre de fondations prochainement (DE CHANTAL, 1986 : 617). C'est dire que la demande de Claude III de Villars arrive à un bon moment. En effet, entre 1625 et 1630, les couvents déjà existants de l'Ordre de la Visitation sont surpeuplés et les fondations deviennent nécessaires afin de les décharger.

Deux conditions sont requises pour fonder un monastère de la Visitation. La première concerne la disponibilité des secours spirituels. Ces secours spirituels sont des personnes pouvant être des Pères spirituels et des confesseurs ordinaires et extraordinaires. La préférence de l'Ordre va d'abord aux Jésuites qui sont, pour les fondateurs des Visitandines, la plus grande assistance spirituelle disponible. Jeanne de Chantal va même jusqu'à désapprouver les Pères spirituels provenant des autres ordres religieux. Ainsi, bien que présent à Condrieu depuis 1602, ce n'est pas la présence des Récollets qui favorise la ville, mais bien la proximité d'un collège jésuite, construit à Vienne dès 1605-1607.

L'autre condition que doit remplir une demande de fondation touche le temporel. La ville

¹ L'acte de fondation du couvent de Condrieu date du 31 août 1631, si bien que certains travaux mettent la création du monastère condriot à cette date. Il est communément admis, cependant, que la fondation date de 1630 puisque les premières visitandines s'installent à Condrieu le 1er janvier 1630.

qui désire obtenir un couvent de l'Ordre de la Visitation doit d'abord avoir les caractéristiques d'une « bonne ville » en plus d'avoir les ressources humaines et matérielles nécessaires au maintien de la maison religieuse. Une « bonne ville » est une cité dotée à la fois de fortifications et de ressources en hommes et en matériel d'artillerie qui lui permette de soutenir un siège (CHEVALIER, 1982 : 40-65). Le souci de sécurité n'est pas sans avoir un lien avec les temps de guerre et de troubles intérieurs que connaît la France du début du XVII^e siècle. Mais, encore plus que la protection, l'attention portée sur le logement, l'ameublement et les revenus que peut obtenir un établissement vise à assurer la pérennité du couvent au-delà de l'implantation, qui est toujours une période instable et fragile dans l'histoire d'un monastère. Il est donc bienvenu qu'une demande émane d'un généreux bienfaiteur, bien souvent issu de la notabilité locale, qui souhaite soit fonder entièrement un monastère soit participer d'une quelconque manière à son financement. Jeanne de Chantal est toutefois consciente du caractère familial des fondations en ce sens qu'il n'est pas rare que des membres de la famille du fondateur intègrent le couvent et obtiennent des postes privilégiés à l'intérieur. Plus important que les politiques familiales, c'est le secours matériel et financier derrière qui assure une viabilité aux projets de fondations. D'ailleurs, dans l'acte de fondation du couvent de Condrieu, il est mentionné que Claude III de Villars et sa femme lèguent la maison paternelle aux Visitandines en échange de quoi ils peuvent participer à la nomination d'une supérieure, madame de Villars puisse entrer quatre fois dans le monastère pendant l'année qu'ils puissent reprendre la propriété sans action de justice si elle ne convient pas à l'établissement d'une communauté religieuse, pour qu'ils puissent construire une chapelle dans l'église des religieuses et s'y faire inhumer (A.D.R.¹, 36H11). Cette dotation permet donc aux Visitandines de Condrieu de débiter sans dette. Ce n'est certes par le cas de toutes les fondations. À Sainte-Colombe, en 1644, les Visitandines se doivent de rembourser la maison dans laquelle elles s'étaient établies.

C'est au mois de décembre 1629 que Claude III de Villars se rend à Lyon, avec son épouse, afin d'obtenir les autorisations nécessaires de la part des autorités ecclésiastiques afin de fonder le monastère à Condrieu. En l'absence du cardinal de Richelieu, archevêque de Lyon et seigneur baron de Condrieu, c'est le comte de la Faye, le grand vicaire du cardinal, qui accorde les permissions. Les dernières négociations se font alors au couvent de Bellecour au sujet des religieuses qui sortent du couvent afin de s'installer à Condrieu. Après plusieurs essais infructueux afin de faire venir l'ancienne supérieure du couvent de Lyon, Marie-Aimée de Bloney, à Condrieu, Claude III de Villars accepte la candidate proposée par les Visitandines, Marie-Denis Goubert. Ce choix, approuvé dès juin 1629 au cours d'échanges épistolaires entre Jeanne de Chantal, Marie-Aimée de Bloney et la supérieure du couvent de Lyon, Catherine-Charlotte de Crémeaux de la Grange, s'impose en vertu du caractère fort et solide de la religieuse ainsi que de ses nombreuses prédispositions pour la charge de supérieure. Le 31 décembre 1629, huit religieuses partent donc de Lyon et descendent le Rhône afin de fonder le monastère de la Visitation de Condrieu.

La fondation du couvent de la Visitation de Condrieu démontre bien que Jeanne de

¹ Archives départementales du Rhône

Chantal n'est pas réticente à établir les Visitandines dans les petites villes. Lorsque la demande d'expansion est formulée pour l'établissement d'un monastère à Condrieu, Jeanne de Chantal accepte en précisant que les qualités de Claude III de Villars méritent qu'il obtienne tout ce qu'il désire dans son projet de fondation. D'un autre côté, cette demande arrive à point, à une époque où le monastère de Bellecour reçoit un trop-plein de demandes et doit refuser des postulantes, et ce, malgré la fondation du couvent de l'Antiquaille, le second monastère implanté Lyon en 1627. Avant d'accepter l'expansion de la Visitation à Condrieu, des négociations entre la famille de Villars et les Visitandines ont permis d'assurer à l'Ordre les garanties de protection et de secours spirituels et matériels requis. Claude III de Villars, en dotant les Visitandines de sa maison, assure aux religieuses des débuts stables. De plus, la fortune de la famille lui permet de faire de grandes aumônes qui mettent le couvent dans une certaine sécurité financière tout au long du XVII^e siècle. L'établissement à Condrieu entre, de plus, dans une logique de proximité d'un grand monastère et, de ce fait, d'un surplus de sécurité. En effet, selon Dominique Julia, l'idéal des implantations semble être, pour Jeanne de Chantal, un « maillage serré de monastères situés dans de petites villes gravitant à courte distance d'un grand monastère sis dans une métropole et susceptible d'apporter par sa richesse, aide et secours à ses satellites (JULIA, 2001 : 159-160) ».

2. « Les affaires de Condrieu » : les débuts difficiles du poste de supérieur.

L'étude des sources permet de percevoir l'importance du rôle de la supérieure dans la vie du couvent. Toute décision concernant le spirituel et le temporel lui appartient, sous le contrôle de l'évêque, du directeur spirituel et de la règle. Elle doit veiller au bon fonctionnement de tous les éléments du couvent. Diverses prescriptions régulent les candidates, notamment l'âge et le nombre d'années de profession. L'objectif est de placer à cette charge des religieuses d'expérience. Malgré tout, l'archevêque, qui confirme l'élection, peut aussi donner des dispenses d'âge si la situation l'impose.

La supérieure est élue pour une période de trois ans, ce triennat pouvant être reconduit une fois. Après cette période, elle doit laisser sa place pour une période minimale de trois ans. Il est fréquent qu'une supérieure qui excelle dans ses fonctions soit réélue. Dans plusieurs couvents de Visitandines, il semble avoir été la norme de revenir, au bout de six années, à l'ancienne supérieure. Étienne Catta avance que « [c]ette disposition a introduit dans les monastères visitandins une forme originale de gouvernement, sorte de consulat alternatif [...] (CATTA, 1954 : 120) ». Le type d'organisation qui découle de cette succession amène au couvent une certaine stabilité. Celle-ci est importante du fait que la supérieure a de grands pouvoirs temporels sur ce qui se passe à l'intérieur du monastère.

Cependant, à Condrieu, ce n'est qu'en 1646, soit seize ans après sa fondation, qu'une stabilité s'installe et ce n'est qu'à partir de 1652 qu'une succession régulière peut être entrevue. Cette alternance instaure une stabilité dans la gouvernance du couvent.

D'abord, la courte durée de la première supérieure, Marie Denise Goubert, qui ne reste en poste que de janvier 1630 à août 1631, est la cause de ce que Jeanne de Chantal nomme « l'affaire de Condrieu (DE CHANTAL, 1991 : 177) ». Le choix de la supérieure d'une nouvelle

fondation est quelque chose de très important. De son vivant, Jeanne de Chantal porte une attention particulière à la sélection de ce qu'elle appelle les filles de fondation. Elles doivent être douces, cordiales et rigides dans l'observance de la règle. Elles deviennent les fondements du monastère et l'exemple à suivre. C'est pourquoi il est essentiel de bien choisir. La supérieure choisie doit avoir les capacités propres à la conduite des religieuses qu'elle aura à sa charge donc, pour ainsi dire, de bonnes capacités à gouverner. En outre, le choix des filles de fondation se fait en fonction de l'importance des villes dans lesquelles les Visitandines s'installent. Ainsi, dans une lettre de juin 1629, Jeanne de Chantal mentionne à la supérieure de Lyon que « [p]our ma sœur Marie-Denise, vous ferez fort bien de l'y envoyer [à Condrieu] ; elle est sage et solide en la vertu, et laquelle a bien des dons de Dieu pour réussir heureusement en la charge de supérieure » (DE CHANTAL, 1991 : 501). Marie Denise Goubert sort donc du monastère de Bellecour, à Lyon, en décembre 1629, pour devenir la première supérieure de la Visitation de Condrieu. La supérieure n'est cependant :

« [...] pas accoutumé [aux nécessités] ayant longtemps gouverné votre maison [en tant qu'économe, à Lyon] [...] qui ne s'en ressentait d'aucune nécessité [...] s'est trouvée en de très grandes disettes, accablée de mauvaises saisons, chargée d'une grande famille en assez pauvre et petit lieu, d'où elle ne pouvait recevoir le secours nécessaire, leur maison mal placée, de peu de récréation et commodités » (DE CHANTAL, 1991 : 175).

Face à ces difficultés, Marie Denise Goubert outrepassa la hiérarchie en se plaignant directement à l'archevêque de Vienne, dont dépend le monastère de Condrieu au lieu de se référer aux Visitandines de Bellecour, monastère fondateur de Condrieu. C'est à la maison fondatrice que revient le devoir de s'occuper de ses « filles¹ ». Dans le cas de Condrieu, c'est donc le monastère de Bellecour, à Lyon, qui doit assister les religieuses dans leurs besoins. Face à cette crise, Jeanne de Chantal espère tout de même laisser la supérieure en place, puisqu'elle la considère toujours capable au niveau spirituel et temporel de bien servir la religion. Cependant, la conduite de Marie Denise Goubert dérange, non pas l'archevêque de Vienne, mais celui de Lyon qui demande de la retirer dès le mois d'août 1631 et de la ramener à Bellecour. Jeanne de Chantal écrit donc, le 12 août 1631, à Pierre de Villars, l'archevêque de Vienne et frère de Claude III de Villars, le fondateur de Condrieu, afin de lui demander d'agréer à la demande d'Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, l'archevêque de Lyon (DE CHANTAL, 1991 : 177). Dans la même lettre, elle propose de placer Marie-Marguerite de Sainte-Colombe comme remplaçante à Condrieu. Toutefois, c'est Catherine-Charlotte Crémeaux, qui vient de terminer un triennat à Bellecour, qui est élue supérieure de Condrieu. Le 15 août, Marie Denise Goubert retourne à Lyon avec quatre religieuses. Dès lors, Jeanne de Chantal ne cesse de vouloir étouffer l'affaire. Ainsi, « [i]l nous [Jeanne de Chantal et Marie-Aimée de Bloney, la nouvelle supérieure de Bellecour] faut promptement prier ma sœur la supérieure de Condrieu de ne pas rechercher que fort secrètement la connaissance de cette affaire [...] » (DE CHANTAL, 1991 : 193). De plus, « [q]uant à la pauvre Sr. M.D. [Marie-Denise Goubert], il faut en toute façon étouffer son affaire quand l'on devrait tout perdre. Car sa faute se répandrait sur la Congrégation si elle était sue et il faut avoir jalousie

¹ C'est le terme généralement donné aux fondations d'un couvent fondateur de l'Ordre de la Visitation. Ainsi, la fondation de Vienne est fille de Condrieu, alors que celle de Condrieu est fille de Lyon I.

de sa bonne odeur en tant que l'on le peut selon Dieu » (DE CHANTAL, 1991 : 205). À son retour à Lyon, Marie Denise Goubert ne montre pas de remords envers les remous qu'elle a causés, ce qui fait dire à Jeanne de Chantal que « c'est un esprit souple en la main de sa vanité et propre recherche » qui se trouve dans « la dépendance d'elle-même au lieu de celle de Dieu » (DE CHANTAL, 1991 : 218-219, 238-239). La fondatrice de l'Ordre met en garde que bien qu'elle « l'aime pourtant certes bien, car elle a le coeur et le fond bons ; mais si cet esprit si subtil, si souple et ardent, n'est tué, brisé et mis en pièces, il y aura toujours je ne sais quoi à craindre » (DE CHANTAL, 1991 : 240). Jeanne de Chantal a échangé des lettres avec Marie Denise Goubert, mais celles-ci ne nous sont pas parvenues. Malgré tout, l'affaire de Condrieu occupe la cofondatrice de l'Ordre de la Visitation jusqu'au mois de décembre 1631. À notre connaissance, il n'y a pas de trace que l'affaire ait été connue publiquement ou par les autres couvents et ait pu entacher l'Ordre.

Avant 1652, les supérieures font habituellement deux triennats, mais ne reviennent pas par la suite. Catherine-Charlotte de Crémeau arrive à Condrieu, en 1631, avec la mission de redresser le couvent, de calmer la tourmente de l'affaire de Condrieu et de dissiper les difficultés qui se sont opposées au développement du monastère. Elle effectue deux triennats au terme desquels elle retourne brièvement à Lyon avant de partir à Bordeaux, où elle devient la première supérieure de la Visitation de cette ville (TAILLARD, 1989 : 48). L'élection de son successeur, Marie Marthe de Martel, replonge cependant le couvent dans une crise interne. En effet, lorsqu'elle est élue en 1637, elle n'est âgée que de vingt-deux ans. L'archevêque de Vienne, auprès duquel elle tente de faire annuler l'élection étant donné qu'elle ne respecte ni les prescriptions conciliaires ni celles de la Visitation, la maintient dans sa charge. Mise au fait de l'élection, Jeanne de Chantal mentionne, dans une lettre à Marie Marthe de Martel, « [qu'il] faut avouer qu'il y a eu une très mauvaise conduite en cette élection », mais qu'étant donné qu'elle n'a « nullement coopéré à cela », elle se doit de gouverner avec humilité (DE CHANTAL, 1993 : 331-332). Dans une autre lettre, qu'elle envoie à Catherine-Charlotte de Crémeaux de la Grange, les dessous de l'histoire sont révélés. Elle y critique vivement l'archevêque de Vienne d'avoir approuvé l'élection malgré le jeune âge de la candidate, ainsi que la destinataire de la lettre de n'avoir pas bien instruit les religieuses des exigences à respecter lors des élections et, de « la persuasion que vous [Catherine-Charlotte de Crémeaux de la Grange] fîtes à vos sœurs d'élire celle que Monseigneur voulait » (DE CHANTAL, 1993 : 334). Il semble donc qu'il y ait eu une intervention extérieure à l'élection du couvent de la Visitation en 1637. C'est du moins ce que semble confirmer une lettre du 21 juin 1637 à la supérieure de la Visitation de Paris, Hélène-Angélique L'huilier, dans laquelle elle dit :

« [...] je n'oserais dire le nom d'un archevêque qui a violenté nos sœurs d'élire une fille de vingt-trois ans contre leur gré et celui de la pauvre jeune fille [...], jamais ce prélat ne leur a voulu permettre de mettre sur leur catalogue une fort vertueuse sœur qui est leur assistante de leur maison, qui les années de religion et d'âge, qui est celle sur laquelle toute la communauté jetait les yeux, ni n'a non plus voulu permettre qu'elles en aient choisi un des autres monastères et les a forcées d'en prendre dans le leur trois ou quatre qui N'ont ni l'âge ni les qualités requises, et les a-t-on tant persuadées de prendre celle qu'il voulait qu'elles l'ont élue » (DE CHANTAL, 1993 : 353-354).

L'intervention déroge à bien des règles à la fois du concile de Trente, mais aussi des Visitandines. Jeanne de Chantal reconnaît toutefois les vertus de Marie-Marthe de Martel et décide de ne pas user de son autorité pour la déposer. Elle convient toutefois que la conduite de l'archevêque de Vienne est illégitime et qu'il est nécessaire de le lui faire remarquer, puisque si l'histoire vient aux oreilles des autres prélats, les élections de chaque couvent sont à risque de manipulation extérieure (DE CHANTAL, 1993 : 353-354). Malgré ces débuts chaotiques, Marie-Marthe de Martel est réélue pour un second triennat en 1640. Elle devient, par la suite, la première supérieure de la Visitation de Vienne, en 1644, où elle alterne les triennats avec une professe sortie de Condrieu au même moment, Marie-Alexis de Trivio, jusqu'en 1679.

Les cas de Marie Denis Goubert et Marie-Marthe de Martel montrent que les élections n'amènent pas toujours la stabilité attendue d'elles. Des expériences malheureuses et des querelles se produisent dans de nombreux couvents. Ainsi, à Lyon en 1637, au monastère de Bellecour, la supérieure Marie-Marguerite de Sainte-Colombe prend en aversion la précédente, Marie-Aimée de Blonay et craint que la popularité de cette dernière mine son autorité. Elle tente par tous les moyens de l'éloigner du couvent, ce qui divise la communauté. Alors que Jeanne de Chantal tente d'apaiser les religieuses lyonnaises, la querelle remonte jusqu'à l'archevêque de Lyon, qui envoie la sœur de Blonay au second monastère lyonnais, celui de l'Antiquaille, et dépose Marie-Marguerite de Sainte-Colombe en 1638 (DE CHANTAL, 1993 : 497-499). En 1639, l'archevêque d'Avignon permet qu'Anne Louise de Marine de St-Michel soit mise sur la liste éligible à l'élection du troisième couvent lyonnais, celui de Sainte-Marie-des-Châînes. Après son élection, il refuse de la laisser quitter son diocèse et le couvent lyonnais doit refaire des élections au bout de six mois (A.D.R., 36H166).

3. Le développement de l'espace conventuel et du patrimoine foncier.

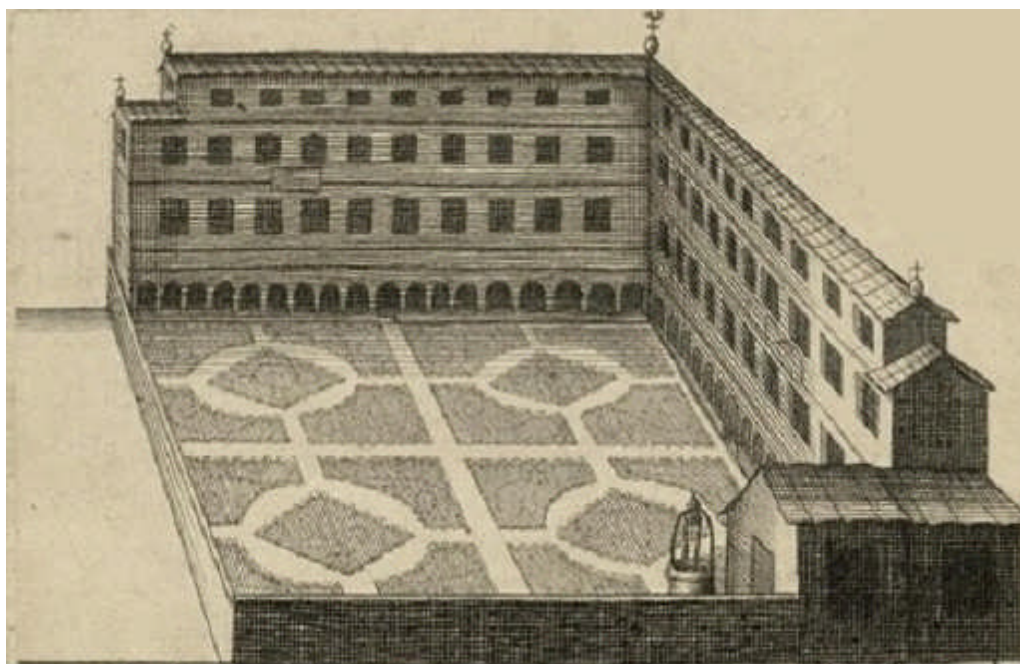
Le constat des lieux lors de l'installation des religieuses fait état d'une grande maison constituée de deux tours et d'une petite chapelle qui ne correspond pas à l'exercice de piété des Visitandines. Malgré l'espace restreint de cette chapelle, l'inventaire des biens révèle toutefois l'utilité de ceux-ci : calice, patène, ciboire, missel, tabernacle, nappe d'autel, lampe du Saint-Sacrement, chandeliers et encensoir permettent de célébrer les offices. La cour du couvent est séparée de celui-ci par une ruelle qui n'est pas clôturée. Cette ouverture contrevient à l'esprit post-tridentin qui réaffirme avec vigueur la nécessité de la clôture pour les religieuses. Ainsi, elles font les démarches afin de murer la ruelle et de relier le couvent à la cour. Dans un document du 14 septembre 1631, elles expliquent que la ruelle n'est plus utilisée que comme un cloaque, c'est-à-dire un lieu malpropre couvert d'immondices. En ce sens, elles « désirent pour l'agencement et agrandissement de leur couvent joindre [...] tous les bâtiments murs et cours est mettre le tout en un clos plus permanent et convenable pour leur logement suivant leur ordre » (A.D.R., 36H2).

Ce n'est pas avant 1646 que les Visitandines de Condrieu peuvent débuter la construction du monastère. Plusieurs événements surviennent entre 1630 et 1646 qui empêchent les religieuses d'aller de l'avant avec leur projet. En effet, outre de mauvaises récoltes qui font augmenter le prix du pain, de nombreux projets sont soumis à Claude III de Villars afin de le

convaincre de laisser partir les religieuses et de donner la maison à d'autres œuvres plus axées sur l'action envers les pauvres. D'un autre côté, les négociations qui débouchent sur l'ouverture d'un couvent à Sainte-Colombe monopolisent l'attention des Visitandines de Condrieu jusqu'en 1644. De fait, l'implantation à Sainte-Colombe rencontre plusieurs difficultés. À la suite des décès de deux donateurs, les Visitandines de Condrieu prêtent l'argent nécessaire à l'achat d'une maison et à la réalisation de réparations. Le décès de la donatrice qui devait rembourser les religieuses condriotes, et devenir la fondatrice du couvent, plonge les Visitandines de Sainte-Colombe dans une précarité financière qui se traduit, notamment, par un manque de nourriture. Les dots issues du recrutement leur servent à vivre modestement et à acquérir des bâtiments adjacents à la maison d'origine afin de construire l'univers clos recherché par l'ordre religieux. Elles prendront quelque temps à rembourser les Visitandines de Condrieu.

Le projet de développement du monastère de Condrieu est d'envergure : afin de faire place au monastère, les Visitandines doivent démolir la maison léguée par Claude III de Villars. Les matériaux de l'ancienne maison sont réutilisés si bien que les religieuses n'ont qu'à payer la chaux, les ouvriers, du bois et les charrois (A.D.R., 36H19). Les vocations de ces années, et surtout leurs dots, amènent les sommes nécessaires aux paiements des travaux. Lorsque Claude-Marie de Villars, la fille de Claude III de Villars, devient supérieure en 1652, le couvent est maintenant composé de deux grands corps de bâtiments qui donnent quatre dortoirs, une cuisine, un réfectoire et un parloir. Les Visitandines ont gardé, de l'ancienne maison des Villars, la chapelle et le chœur (ANNÉE SAINTE, 1868 : 262). La figure 1 montre à quoi ressemble le couvent des Visitandines en 1655.

Figure 01 : Profil du monastère de la Visitation de Condrieu en 1655 (BAUDOT, Profil du monastère : folio 9).



L'agrandissement de l'aire conventuelle continue en 1658 avec l'achat d'un terrain qui n'est pas adjacent au monastère, mais qui peut y être relié par une galerie au-dessus d'un chemin public. Pour ce faire, les Visitandines doivent faire fermer le chemin public et acheter des maisons, mais elles se butent à beaucoup de refus des habitants (FAVRE, 2001 : 22). Après plusieurs négociations, elles parviennent à réaliser ce passage couvert et disposent, au début des années 1660, d'un vaste territoire. D'un autre côté s'impose un chantier des plus importants. Lors de leur arrivée dans la maison des Villars en 1630, les Visitandines trouvent une chapelle qui ne convient pas à l'exercice des offices. Elles s'en accommodent pendant une trentaine d'années jusqu'à la signature d'un pacte de construction d'une église avec Charles Tardy, un maître charpentier de Lyon, moyennant dix-mille livres (A.D.R., 3E127). Une obligation est imposée aux Visitandines de mettre dans les vitraux de la nouvelle église les armoiries du chapitre Saint-Jean de Lyon, dont les chanoines, comtes de Lyon, sont seigneurs de Condrieu. Néanmoins, la construction se fait assez rapidement pour pouvoir y célébrer la canonisation de François de Sales en avril 1665.

Les derniers agrandissements surviennent au début du XVIIIe siècle alors que les Visitandines font construire un corps de logis pour y placer l'infirmerie, le logement des pensionnaires, une buanderie et des lieux communs. Autour du cloître se dressent les quatre bâtiments qui accueillent, au rez-de-chaussée le réfectoire, le parloir, les cuisines, le chapitre, la sacristie et la chapelle. Sur le premier étage du couvent, il y a des chambres individuelles, des salles communautaires, des bibliothèques et des salles de travail. Enfin, il y a une quarantaine de cellules disposées sur le deuxième étage alors que les celliers et magasins à provisions se retrouvent au troisième étage du couvent.

C'est en fonction des disponibilités financières que les travaux d'aménagement et d'agrandissement sont réalisés au cours des XVIIe et XVIIIe siècles. L'allègement fiscal que représente la donation complète sans paiement de la maison des Villars permet aux Visitandines de se constituer rapidement un capital. Les fondations d'Amiens, en 1640, de Montbrison, en 1642, et de Vienne, en 1644, n'ont pas cette opportunité et doivent rembourser, sur des périodes plus ou moins longues, l'achat des maisons dans lesquelles elles s'installent (COLLETTE, 2001 : 522; BOUTIN, 1876 : 243-245). Il devient donc essentiel pour les couvents de mettre en place des solutions pour obtenir des revenus stables. L'une des premières sources de revenus des Visitandines de Condrieu est la dot qui vient avec la venue d'une nouvelle religieuse. L'objectif de la dot est de constituer un revenu destiné à subvenir à la vie matérielle du couvent. Étant donné que son montant n'est pas fixe, elle fait l'objet d'importantes négociations entre les couvents et les familles tout au long de l'Ancien Régime. Cependant, ce n'est pas un revenu stable puisque la dot vient uniquement avec le recrutement. L'abondance ou la rareté des vocations joue un rôle important sur la rentrée d'argent. Toutefois, il n'est pas rare que les couvents se peuplent au-delà de la limite suggérée par François de Sales. Au couvent de Grenoble, en 1647, il y a 70 Visitandines tandis qu'il y en a 60 à Moulins en 1659 (GUIRAL, 1998 : 65; SCHMITT, 1957 : 47). Au tournant du XVIIIe siècle, la quasi-totalité des couvents a des effectifs surabondants. En 1694, 50 religieuses sont au couvent de Condrieu tandis qu'en 1702, à Dijon, il y a 74 religieuses (DINET, 2001 : 182). Si ces effectifs pléthoriques sont la norme à cette date, certains couvents ont toujours un grand nombre de religieuses à la fin du XVIIIe siècle. À Rouen, en 1790, 48 Visitandines sont

encore au couvent (LEMARCHAND, 1965 : 20). En comparaison, à Condrieu en 1789, il y a 31 religieuses, dont 28 sœurs choristes et associées.

L'installation de l'Ordre de la Visitation à Condrieu réjouit les deux parties en présence. D'un côté, le fondateur séculier, Claude III de Villars, désire donner à Condrieu un monastère féminin pour aider la ville à se relever des nombreux conflits armés qu'elle connaît avant le XVII^e siècle. C'est une rencontre avec François de Sales en 1622 qui le convainc que les Visitandines sont les plus aptes à relever le défi d'élever spirituellement la population condriote. D'un autre côté, entre 1625 et 1630, les couvents déjà existants de l'Ordre de la Visitation sont surpeuplés et les fondations deviennent nécessaires pour les décharger. La demande de Claude III de Villars, qui s'accompagne du don de la maison paternelle et de plusieurs aumônes, permet à la Visitation de Condrieu de débiter son existence loin des dettes. La communauté peut donc rapidement mettre les revenus nécessaires à l'agrandissement et l'embellissement du couvent. La Supérieure, qui dirige le couvent autant au niveau spirituel que temporel, détient le rôle le plus important du couvent. Les religieuses qui accèdent à ce poste sont censées amener un sentiment de sécurité entre les murs du couvent. Nous avons pu constater que la réalité est loin d'être tranquille, notamment avec « les affaires de Condrieu ». Les frasques de la première supérieure ont miné les débuts de l'Ordre dans la cité, mais un redressement hâtif a permis à celui-ci de prospérer.

La loi du 17 août 1792 ordonne l'évacuation de toutes les maisons religieuses de France, ainsi que la mise en vente des biens et des couvents. Averties en septembre, c'est en octobre 1792 que les Visitandines de Condrieu sont expulsées de leur couvent. Les premiers signes de pacification religieuse apparaissent en 1797, ce qui amène les religieuses à revenir de manière progressive vers leurs couvents respectifs. En 1806, le gouvernement impérial accorde une autorisation temporaire pour l'existence des couvents de l'Ordre de la Visitation. Les religieuses reviennent rapidement vers leurs monastères et, jusqu'en 1826, les restaurations se font à un rythme soutenu. De onze couvents rétablis entre 1797 et 1805, c'est 54 établissements qui sont actifs en 1824, dont six nouvelles fondations. Un développement fulgurant qui n'est pas sans rappeler l'intensité des débuts de l'ordre et la multiplication des fondations entre 1610 et 1642. Le monastère de Condrieu, pour sa part, est restauré en 1813 par le monastère de Lyon.

Les archives :

1. Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie, t. IV. Annecy : Burdet Imprimerie, 1868.
2. Archives départementales du Rhône, 3 E 127 – Pacte de construction de l'Église des Dames Religieuses de Condrieu
3. Archives départementales du Rhône, 34 H 166 – 168 - Registres de professions, de confirmations de vœux de sépulture, 1641 - 1769
4. Archives départementales du Rhône, 36 H 2 – Établissement du couvent : dotation du couvent par Claude de Villars, 1631 (non-folioté)
5. Archives départementales du Rhône, 36 H 11 – Contrats de réceptions de religieuses professes, 1631- 1762
6. Archives départementales du Rhône, 36 H 19 – Ventes de bois faites au couvent ; pièces

comptables diverses, 1662 – 1791 (non-folioté)

7. Bibliothèque municipale de Dijon, MS 1085-150 - Collection de manuscrits de Pierre-Louis Baudot. Recueil de gravures, de dessins et de notes manuscrites concernant des communes de Bourgogne ou d'autres régions de France. Folio 9.

La bibliographie:

1. BERGIN, Joseph. Church, society and religious change in France, 1580-1730. New Haven : Yale University Press, 2009.
2. BOUGAUD, Émile. St. Chantal and the Foundation of the Visitation. New York : Benziger, 1895.
3. CATTÀ, Étienne. La Visitation Sainte-Marie de Nantes : 1630-1792 ; la vie d'un monastère sous l'Ancien Régime. Paris : Vrin, 1954.
4. CHEVALIER, Bernard. Les bonnes villes de France du X^{IV}e au X^{VI}e siècle. Paris : Aubier Montaigne, 1982.
5. COLLETTE, Sophie. « Les religieuses de la Visitation Sainte-Marie de la ville d'Amiens aux XVII^e et XVIII^e siècles ». In : Revue du Nord, no 341, (2001). Pp. 519-540.
6. DINET, Dominique. « Les entrées en religion à la Visitation (XVII^e et XVIII^e siècles) » In : DOMPNIER, Bernard et Dominique JULIA, dir. Visitation et Visitandines aux XVII^e et XVIII^e siècles. Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2001. Pp. 177-195.
7. DE CHANTAL, Jeanne. Correspondance. Tome II. Paris : Cerf, 1986.
8. DE CHANTAL, Jeanne. Correspondance. Tome III. Paris : Cerf, 1989.
9. DE CHANTAL, Jeanne. Correspondance. Tome IV. Paris : Cerf, 1991.
10. DEVOS, Roger. L'origine sociale des Visitandines d'Annecy aux XVII^e et XVIII^e siècles. Annecy : Académie salésienne, 1973.
11. DUVIGNACQ-GLESSGEN, Marie-Ange. L'Ordre de la Visitation à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles. Paris : Éditions du Cerf, 1994.
12. FAVRE, Nadège. Les Visitandines de Condrieu aux XVII^e et XVIII^e siècles. Mémoire de maîtrise. Lyon : Université de Lyon II, 2001.
13. GUIRAL, Sandrine. Les nouvelles communautés religieuses féminines à Grenoble aux XVII^e et XVIII^e siècles. Mémoire de maîtrise. Paris : Université de Paris IV, 1998.
14. JULIA, Dominique « Présentation ». In : Dompnier, Bernard et Dominique Julia, dir. Visitation et Visitandines aux XVII^e et XVIII^e siècles. Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2001. Pp. 111-114.
15. JULIA, Dominique. « L'expansion de l'Ordre de la Visitation ». In : Dompnier, Bernard et Dominique Julia, dir. Visitation et Visitandines aux XVII^e et XVIII^e siècles. Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2001. Pp.115-176.
16. LECOMTE, Laurent. Religieuses dans la ville : l'architecture des Visitandines XVII^e et XVIII^e siècles. Paris : Éditions du patrimoine, 2013.
17. LEMARCHAND, Guy. « Les monastères de Haute-Normandie au XVIII^e siècle ». In : Annales historiques de la Révolution française. No. 37 (1965). pp. 1-28.
18. MONGRAIN, Pierre-Louis. Le recrutement des Visitandines de Condrieu aux XVII^e et XVIII^e siècles. Mémoire de maîtrise. Québec : Université Laval, 2020.

19. SCHMITT, Thérèse-Jean. L'organisation ecclésiastique et la pratique religieuse dans l'archidiaconé d'Autun de 1650 à 1750. Autun : L. Marcellin éditeur, 1957.
20. TAILLARD, Christian. « Le monastère de la Visitation de Bordeaux de 1640 à 1792 ». In : Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde. t. XXXIII (1988-1989). pp. 47-111.